

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté municipal concernant la circulation.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Nécrologie.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES :

La Chasse et l'Élevage aux Colonies.

VARIÉTÉS :

Perruques d'Autrefois, par Marcel France.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920.

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La circulation des camions automobiles et poids lourds est interdite jusqu'à nouvel ordre, sur l'avenue des Beaux-Arts à Monte-Carlo.

ART. 2.

Les infractions au présent Arrêté seront poursuivies conformément à la Loi.

Monaco, le 4 août 1931.

P. le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
Un Membre de la Délégation,
F. AURÉGLIA.

ÉCHOS & NOUVELLES

On a appris avec une douloureuse émotion que M. Henry-Eugène Rey, Chancelier du Consulat Général de Monaco à La Haye, fils de M. Henry Rey, Consul Général, a trouvé la mort dans un accident d'automobile.

M. H. E. Rey avait été nommé par Ordonnance Souveraine du 12 décembre 1929, aux fonctions de Chancelier qu'il occupait avec distinction.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES**LA CHASSE ET L'ÉLEVAGE AUX COLONIES**

La France ne semble pas avoir tiré jusqu'à présent un parti suffisant des immenses ressources animales de ses colonies. C'est la leçon qui se dégage du Congrès d'Action et de Propagande Coloniale qui s'est tenu à l'occasion de l'Exposition Coloniale. M. Rondet-Saint, Président de la Ligue Maritime et Coloniale, présenta un

intéressant rapport sur l'organisation des colonies françaises au point de vue cynégétique.

M. Rondet-Saint démontra, d'abord, à l'aide de documents puisés auprès des Gouverneurs ou des Secrétaires Généraux coloniaux que certains chasseurs mal avisés se livrent à un véritable sabotage de l'industrie autruchière.

L'autruche — dont les plumes blanches se vendent au poids de l'or — est trop souvent massacrée, alors qu'elle devrait — comme cela se pratique dans les colonies anglaises — être domestiquée, soignée, élevée dans des autrucheries modèles.

Rien qu'avec leurs colonies du Cap et de Natal, les Anglais exportent, annuellement, pour plus de 40 millions de plumes d'autruche.

Or, l'autruche de Natal est nettement inférieure à l'autruche du Sahara.

Au Soudan et dans maintes autres parties des possessions françaises, l'autruche peut vivre et prospérer. Et, sur ce point, la commission permanente de la chasse a émis le vœu que les essais d'élevage de l'autruche entrepris dans le haut Sénégal soient poursuivis avec méthode et esprit de suite, que l'autruche sahélienne — excellente au point de vue de la valeur des plumes — soit domestiquée, et enfin que les autruchons soient utilisés pour ces divers essais qui s'imposent.

Un dernier vœu demande que la chasse à l'autruche, aussi bien que la destruction des nids et le colportage des œufs soient interdits sous peine de sanctions très sévères.

De l'autruche, le congrès passa aux crocodiles.

M. Rondet-Saint regretta que l'élevage du crocodile soit ignoré dans les colonies françaises alors que les étrangers — et surtout les Américains — en Floride et en Louisiane — ont constitué des fermes d'alligators dont les fermiers font, aujourd'hui des affaires d'or.

La viande de l'alligator beaucoup moins musquée que celle du caïman est comestible. Mais, c'est, bien entendu, surtout, le cuir du crocodile qui est utilisable pour l'industrie de la maroquinerie de luxe : sacs, portefeuilles, valises, trousseaux, bourses, etc... On s'en sert même pour l'intérieur des chapeaux de soie. Des dents de crocodiles, on fait des breloques, des manches de canifs, de sifflets, etc...

M. Prudhomme directeur du Jardin Colonial, confirma les vues de M. Rondet-Saint ainsi que M. Guillaume Vasse qui conclut son rapport en ces termes :

« Pour nos colonies de la côte orientale et de la côte occidentale d'Afrique, il y a un grand intérêt à encourager, par tous les moyens possi-

bles, la destruction du crocodile : ce saurien ne se contente pas de détruire un grand nombre d'animaux domestiques ou sauvages, de causer une importante mortalité parmi les populations indigènes, c'est un grand dévorateur de poissons.

D'autre part, au point de vue de l'hygiène dans nos colonies, c'est un véritable danger, car les travaux du docteur Kock ont révélé la présence, dans le sang de cet animal, des tripanosomes de la maladie du sommeil. Il semble que le crocodile soit un agent transporteur de l'infusoire de cette terrible maladie.

La destruction du crocodile ne peut s'opérer que par la recherche des œufs. Au moment du printemps, la femelle vient pondre dans le sable laissé à découvert par les eaux et le soleil se charge de faire éclore les œufs.

Si l'on calcule que la production moyenne des femelles de crocodile est de 250 œufs, on voit quel danger peut faire courir aux hommes, au gibier et aux poissons la multiplication de ce dangereux saurien ».

M. Rondet-Saint s'associa au vœu tendant à la destruction du crocodile en faisant observer qu'il n'est pas incompatible avec la solution qu'il a proposée : l'élevage domestique de ce saurien.

M. Vincent, attaché au Museum, présenta, enfin, un très intéressant rapport sur l'élevage et la protection des oiseaux de parure, en particulier, de l'aigrette et du marabout.

La domestication de l'aigrette peut et doit être pratiquée dans l'Afrique Occidentale. Si l'on s'en rapporte à des expériences déjà tentées à Tunis où les aigrettes en captivité furent nourries avec des viandes d'équarrissage, cette industrie aurait de grandes chances de réussir et de donner de sérieux bénéfices.

Quant aux marabouts, on peut les voir en nombreuses troupes qui vivent parmi les indigènes des villages situés sur les bords du Niger et qui se mêlent familièrement aux volailles de la basse-cour.

D'autres se groupent en troupeaux voraces près des cantines ou des écuries et se nourrissent de reliefs de viande, de crapauds ou de lézards.

A Calcutta, au Cambodge, au Soudan des essais de domestication de ces échassiers charognards ont parfaitement réussi.

On ne peut que souhaiter que l'élevage et la domestication des espèces animales de la France d'Outre-Mer soient pratiqués chaque fois qu'il s'avèrent possibles et fructueux. Les réserves animales des colonies constituent une source de richesse encore presque inexploitée.

VARIÉTÉS

Perruques d'Autrefois

Chez les excentriques, la mode était récemment encore, aux perruques de soie de couleur que les femmes mettaient sur leurs véritables cheveux pour aller au bal ou au théâtre.

Or, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, car cette apparente nouveauté est tout simplement imitée de l'antiquité.

A l'époque où régnait Vénus, les perruques rouses étaient en grande faveur à Rome. Les femmes riches achetaient fort cher des parures de vrais cheveux qui venaient des Gaules ou de Belgique ; les coquettes plus modestes se contentaient de perruques de fine laine. Bien entendu, c'était déjà à qui éblouirait l'autre. Certaines changeaient leur fausse chevelure jusqu'à trois fois par jour ; les courtisanes portaient jusqu'à des perruques bleues et jaunes.

Au troisième siècle, l'art du postiche de vrais cheveux fut poussé fort loin ; on en vint à ne pouvoir distinguer la fiction de la réalité. Et, naturellement, on plaisantait les confusions possibles :

— « Fabula, disait Martial, jure que les cheveux qu'elle porte sont bien à elle. Fait-elle un mensonge ? Point. Elle les a payés ! »

Les dames romaines paraissaient rarement en public avec leurs cheveux naturels. Les Romains, d'ailleurs, avaient horreur de la calvitie, à tel point que les perruques étaient alors d'un usage aussi courant qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles et que les gens chauves qui n'avaient pas le moyen d'acheter de faux cheveux s'arrosaient, dit-on, la tête avec une pommade, laquelle, en coulant le long du crâne, avait la propriété d'imiter les tresses de cheveux.

Au début de l'ère chrétienne, les princes de l'Église s'élevèrent contre l'abus des perruques. Tertulien s'écriait : « Rougissez de l'indignité de ce fardeau, ne mettez pas sur une tête sanctifiée par le baptême les dépouilles de quelque misérable, mort dans ses débauches, ou de quelque scélérat condamné à expier sur l'échafaud ».

Ces paroles d'anathèmes nous indiquent que, dès cette époque, on avait coutume de dépouiller les morts de leur chevelure pour en faire des postiches, et c'étaient naturellement les personnes de basse condition ou les condamnés à la peine capitale qu'on tonduait ainsi après leur mort !

Mais allez donc lutter contre la mode ! ni les admonestations, ni les menaces n'empêchèrent les femmes de se parer de cheveux postiches, de les poudre d'or, de les friser, de les teindre et de les natter.

Les Gauloises n'avaient rien à envier aux Romaines pour l'entassement des nattes, l'accumulation des frisures. Tout ce qui s'est fait depuis existait alors, en principe, et l'on se livrait même couramment au commerce des faux cheveux qu'on allait chercher en masse sur la rive droite du Rhin. Pourtant, il n'est pas très sûr que l'usage d'exploiter les têtes vivantes, pratiqué dans l'antiquité, se soit perpétué jusqu'au moyen âge, puisqu'à cette époque le clergé s'indignait de l'emploi des cheveux d'emprunt surtout à cause de leur origine.

— « Des cheveux de mortes, s'écrie avec effroi en 1280 le prédicateur Gilles d'Orléans, et peut-être de personnes qui gémissent au fin fond de l'enfer ! »

Eclipsés à l'époque des hennins, hautes cornettes sous lesquelles les cheveux étaient complètement cachés — car c'était à qui montrerait le front le plus pur, le plus exempt de rides et de cheveux, les atours de tête revêtus de drap d'or et surmontés de bijoux d'où s'échappait un voile de mousseline légère — les postiches reparurent au début du seizième siècle, avec excès.

Dès lors, se pliant à toutes les modifications de la mode, le postiche n'a guère cessé de mêler sa grâce d'emprunt à celle des cheveux naturels. Et que ce soit avec la coiffure en cœur du temps de Henri III et de Charles IX, ou bien avec la coiffure en raquette des dames de Catherine de Médicis ; que ce soient les bouffants sur crépons et les ondulations crépelées de l'époque de Henri IV, la coiffure à garcettes, c'est-à-dire à franges, du règne de Louis XIII, les repentirs, les moustaches, les serpenteaux ondulés, les volumineuses coiffures frisées et serpentées du Grand Siècle, la coiffure à la garçon, la coiffure à la Fontange, aux énormes proportions de la fin du dix-septième siècle, la « loge d'Opéra » de 1772, la coiffure à la comète de 1773, la coiffure à la Quesaco de 1774, le pouf au sentiment, à la fanfan, au vol d'amour, au parterre galant, de la même époque, avec les boucles tombantes, le hérisson de 1778 aux chevelures étagées, ornées de fanfreluches et surélevées de figures : montagnes, bateaux, prairies émaillées, torrents écumeux, pares anglais, etc., que ce soit la coiffure à l'enfant, de Marie-Antoinette, la coiffure aux longues mèches ondulées, cascading sur les épaules, de l'époque de la première République, ou les cadettes du Consulat, à tous ces différents âges et jusqu'à nos jours, en passant par les modes 1830, les femmes ont fait une énorme consommation de cheveux postiches préparés avec tant de maîtrise par les coiffeurs français que, dès le dix-septième siècle, leur réputation était universelle en Europe...

Mais, vers la fin du XVIII^e siècle, comme s'il ne suffisait pas d'avoir des cheveux postiches, d'origine inconnue, on voulut porter des cheveux authentiques. C'est ainsi que le « pouf au sentiment » de la duchesse de Chartres était chargé d'une touffe de cheveux du duc de Ponthière son père et d'une autre touffe de son beau-père, le duc d'Orléans. Sous la Révolution, les amantes et les épouses éplorées cherchèrent à sauver... les cheveux de leurs époux et de leurs amants qui allaient périr de la main du bourreau. Elles en ornèrent leur propre tête.

Il a fallu la mode des cheveux courts pour ruiner chez nous l'industrie du postiche de vrais cheveux. Mais on y reviendra car la mode tourne.

MARCEL FRANCE.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Cession de Fonds de Commerce (Premier Avis)

Par acte sous seing privé en date du 12 août 1931, M. Gaston HÉZELY et son épouse, née DELIA Fernande, ont vendu à M. ANDRÉANI Guillaume-André, le fonds de coiffure qu'ils exploitaient boulevard de l'Observatoire, 1.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux au domicile du preneur, 29^{bis}, rue Plati, maison Campora.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 29 Juillet 1931, ne peut avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui se tiendra le **Judi 3 Septembre 1931, à 10 heures du matin, au Siège de la Société, à Monaco.**

ORDRE DU JOUR :

Addition aux Statuts d'un article 28^{bis} (nouveau) pour préciser les conditions dans lesquelles serait assuré l'intérim de l'Administrateur-Délégué, si celui-ci se trouvait dans l'impossibilité temporaire d'exercer son mandat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AGENCE COMMERCIALE

M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco,

Vente de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 21 juillet 1931, enregistré, M^{me} veuve Catherine RATTI, commerçante, demeurant 2, rue des Roses, à Monte-Carlo, a vendu à M. Joseph ALLOLIO, demeurant 8, rue de la Turbie, à Monaco, le fonds de commerce de bar dénommé *Bar Ratti* qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 2, rue des Roses.

Opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la date de la présente insertion, au domicile élu, à l'Agence Commerciale à Monaco.

Monaco, le 13 août 1931.

Vente de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Par acte sous seings privés en date à Monaco du 1^{er} juillet 1931, enregistré à Monaco, le 2 juillet 1931 M. Joseph POLLUCE a vendu à M. Auguste CROVETTO le fonds de commerce de *Bar-Buvette* qu'il exploitait et faisait valoir à Monaco, rue Caroline, n° 15.

Les créanciers de M. Polluce, s'il en existe, sont invités à faire opposition s'il y a lieu entre les mains de l'acquéreur au domicile du fonds vendu dans le délai de la loi c'est-à-dire au plus tard dans les dix jours qui suivent la présente insertion.

Monaco, le 13 août 1931.

L'IMMOBILIÈRE DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au Capital de 10.000.000 de Francs.
Siège Social : 1, Rue Suffren-Reymond, Monaco

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS

Messieurs les souscripteurs, à l'augmentation du capital social de l'Immobilier de Monaco, sont informés que le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 4 août courant, a décidé de faire l'appel du quatrième quart du montant de la souscription.

Messieurs les souscripteurs sont donc invités à effectuer le versement de ce quatrième quart au Crédit Foncier de Monaco ou au Crédit Lyonnais de Monte-Carlo, au plus tard pour le 30 août 1931.

Le Conseil d'Administration.

LES ANNALES

Quel est l'article le plus intéressant des *Annales* du 1^{er} août ? Est-ce le « Cri d'alarme » de Mussolini ? La merveilleuse évocation des Grignan dans leur château de Provence, par Emile Henriot ? L'étude de Claude Roger-Marx sur Forain ? Sont-ce les Lettres inédites de la sœur de Balzac ? Est-ce le roman de Georges Duhamel ou l'enquête de Louis Roubaud et Francis Ambrière sur les grands magasins ? Tout est à lire, tout est captivant. Le numéro, abondamment illustré, est partout en vente : 3 francs.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Relation rapide de jour entre l'Auvergne, les Cévennes, le Languedoc et le Littoral Méditerranéen

Jusqu'au 3 octobre l'express de toutes classes Clermont-Ferrand-Langeac, n° 1425, est prolongé jusqu'à Nîmes, où il trouve des correspondances sur le Languedoc ainsi que sur Marseille et le Littoral Méditerranéen.

Départ de Clermont-Ferrand 7 h. 20, Arvant 8 h. 37, Brioude 8 h. 55, Langeac 10 h. Langogne 12 h. 16, La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains 12 h. 51, Villefort 13 h. 20, Génolhac 13 h. 40.

Arrivée à Alès 14 h. 44, Nîmes 15 h. 40, Montpellier 17 h. 32, Sète 18 h. 20, Béziers 19 h. 29, Marseille (Saint-Charles) 18 h. 25, Toulon 20 h. 45, Nice 23 h. 45.

Ce train express reçoit les correspondances suivantes :

1° à Arvant d'Aurillac (départ. 5 h. 05), Vic-sur-Cère (départ. 5 h. 35), Le Lioran (départ. 6 h. 17), Murat (départ. 6 h. 43) ;

2° à Brioude-de-Saint-Flour (départ. 5 h. 50) ;

3° à Langogne-de-Saint-Etienne (départ. 6 h. 07), Firminy (départ. 6 h. 51), Le Puy (départ. 9 h. 17) ;

4° à La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains-de-Marvejols (départ. 9 h. 28), Mende (départ. 10 h. 47), Bagnols-Chadenet (départ. 11 h. 22).

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Les Bains de Mer à la Côte d'Azur

Pour aller passer un mois aux bains de mer, la dépense de chemin de fer, aller et retour, représente, selon la classe, environ 315, 230, 150 francs, si l'on va à 500 kilomètres, et 630, 460, 300 francs, si l'on va à 1.000 kilomètres. La différence des prix de transport par jour de villégiature est donc d'environ 10 francs, 7 francs ou 5 francs selon la classe.

Cette différence, déjà faible, devient presque insignifiante lorsqu'il s'agit, non plus de personnes voyageant isolément, mais de membres d'une même famille utilisant un billet collectif.

Il y a, par suite, intérêt incontestable à se rendre à 1.000 kilomètres, dans une région largement pourvue d'hôtels, où leur concurrence en fait le bon marché, plutôt qu'à 500 kilomètres dans une région moins bien outillée en moyens d'hébergement.

Telle est, avec la quasi assurance qu'on a d'avoir du beau temps pendant tout son séjour et, par suite, de ne pas s'être déplacé en vain, la véritable raison de la vogue grandissante de la Côte d'Azur comme séjour d'été.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Corse, pays des belles excursions, à 24 heures de Paris.

Les horaires d'été de la Compagnie Fraissinet au départ de Nice sont établis de telle sorte que la Corse n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi, le mardi ou le samedi à 17 h. 05, par le

train 15 (formé de voitures de 1^{re} et de 2^{me} classes, de voitures de luxe, de Pullman et d'un wagon-restaurant), arrive le lendemain en gare de Nice à 10 h. 30 ; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages, au port, d'où le paquebot, levant l'ancre à midi, le dépose le soir même en Corse ; le mardi et le mercredi à Ile-Rousse, le dimanche à Calvi.

Le départ du paquebot pour la Corse le vendredi a lieu à 9 heures, arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est, au demeurant, aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile-Rousse, les cars P.-L.-M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île : Calanques de Piana, Golfe de Porto, falaises de Bonifacio, Col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, Cap Corse, Castagniccia, défilé de l'Inzecca, etc...

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile-Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Billets pour Voyages Circulaires à Itinéraires fixes

Pour faciliter la visite des régions touristiques que le P.-L.-M. dessert, toutes les gares de ce réseau, sur demande faite trois jours à l'avance, délivrent en toutes classes, des billets d'excursions à itinéraires fixes à prix réduits.

Ces billets sont valables 33 jours.

Certains circuits comprennent uniquement des parcours en chemin de fer ; d'autres des parcours en chemin de fer et en autocar.

Le voyageur partant d'une gare située en dehors d'un itinéraire fixe peut obtenir que son billet d'excursion comporte des coupons de même classe lui permettant de rejoindre et de quitter le circuit à une gare de son choix ; le parcours de retour de cette gare au point de départ peut être différent du parcours suivi à l'aller.

La réduction en chemin de fer est de 20 à 25 % suivant la classe, mais à la condition que le circuit et, le cas échéant, le parcours d'accès à ce circuit, aient lieu sur le réseau P.-L.-M.

Pour tous renseignements concernant les principales dispositions du tarif et notamment les conditions de délivrance et le prix des billets circulaires, des billets complémentaires, les itinéraires de voyages, etc., s'adresser aux bureaux de renseignements et bureaux de ville du réseau P.-L.-M., aux agences de voyages, etc...

GRANDS RÉSEAUX FRANÇAIS

Cartes à demi-tarif valables 1 ou 2 mois sur l'ensemble des Réseaux

Ces cartes ont été créées en vue de permettre aux voyageurs qui excursionnent sur de longs parcours et dans un temps relativement court, de bénéficier de prix réduits pour l'ensemble de leur voyage.

Le voyageur a intérêt, par exemple, à se munir : d'une carte A, 1^{re} classe, valable 1 mois ou 2 mois, lorsqu'il doit effectuer plus de 1.200 kilomètres pendant 1 mois, ou plus de 2.000 kilomètres pendant 2 mois ;

d'une carte B, 2^e classe, valable 1 mois ou 2 mois, lorsqu'il doit effectuer plus de 1.440 kilomètres pendant 1 mois ou plus de 2.400 kilomètres pendant 2 mois ;

d'une carte C, 3^e classe, valable 1 mois ou 2 mois, lorsqu'il doit effectuer plus de 1.441 kilomètres pendant 1 mois ou plus de 2.402 kilomètres pendant 2 mois.

Pour tous renseignements complémentaires, notamment sur les principales dispositions du Tarif (demande de cartes, prix, paiement, etc.), s'adresser aux gares des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, de P.-L.-M., de Paris à Orléans et de la Grande Ceinture de Paris.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE DE PARIS

(Mai à Novembre 1931)

Billets Spéciaux d'aller et retour à prix réduit

A l'occasion de l'Exposition Coloniale Internationale de Paris 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture et dans la limite de deux voyages par bon, des billets d'aller et retour à prix réduit, au départ d'une gare quelconque des Grands Réseaux français à destination de Paris, sous réserve d'un parcours simple de 200 kilomètres.

Réduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 % de 200 à 500 kilomètres ; 33 % au-dessus de 500 kilomètres.

Validité : dix jours de 200 à 500 kilomètres ; quinze jours au-dessus 500 kilomètres, sans faculté de prolongation.

Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

LE STAND DES GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS à l'Exposition Coloniale de Paris

L'Exposition des Réseaux est installée dans le Palais des Sections Métropolitaines édifié à gauche de la porte d'entrée principale de l'Exposition Coloniale, en bordure du boulevard Soult. Elle comporte deux parties : un stand touristique, un hall réservé au matériel roulant.

Dans le stand touristique, dont la façade exerce déjà par elle-même un véritable attrait, sont présentés :

Au rez-de-chaussée, dans une rotonde, 8 grands dioramas des principaux ports : Marseille, Bordeaux, Nantes-Saint-Nazaire, Rouen-Le Havre, Dunkerque, Strasbourg. Des effets de lumière animent chaque diorama qui, par la fidélité de sa composition, constitue une précieuse documentation sur la desserte par voies ferrées du port qu'il représente.

Entre les dioramas sont disposés des appareils automatiques pour la présentation des affiches des principaux sites, monuments, stations hivernales, centres d'altitude, plages, villes d'eaux, villes d'art de la France, etc.

Dans une galerie circulaire, au premier étage du stand, sont exposés des tableaux schématiques de l'importance des Réseaux. Chaque tableau est encadré d'une série d'agrandissements photographiques qui sont renouvelés chaque semaine. On peut ainsi admirer successivement les monuments du premier âge et gallo-romains, les monuments de la Renaissance et des XVII^e et XVIII^e siècles, les œuvres remarquables des grands musées de France : peinture et sculpture, vitraux, motifs d'orfèvrerie, arts locaux, tapisseries, etc..., les ouvrages d'art des Réseaux, les principaux sites et monuments des Colonies. Le touriste peut renouveler, de semaine en semaine, ses visites au stand des Réseaux, il est assuré d'y trouver des vues différentes. Il assiste, au surplus, dans une salle de cinéma contiguë à ce stand, à la projection de films touristiques accompagnés d'émissions d'airs de folklore ; les séances de projections ont lieu tous les jours dans l'après-midi.

Le stand donne accès au hall du matériel roulant. Là sont présentés des types récents de locomotives, de voitures à voyageurs, un wagon Pullman (avec services de thé et de rafraîchissements), des wagons pour le transport des marchandises, un autocar des Services de tourisme des Réseaux, les diverses essences des bois coloniaux utilisés pour la construction du matériel de chemins de fer, des maquettes

de véhicules, des graphiques, dessins, diagrammes, des travaux conçus et exécutés par les jeunes apprentis des Ateliers des Réseaux, voire même une exposition rétrospective de la locomotion ferroviaire.

En vérité, une visite au stand touristique et au hall du matériel roulant des Réseaux constitue une grande leçon de choses; nous ne saurions trop la recommander aux amateurs de beaux voyages.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français

Transport en grande vitesse des VOITURES AUTOMOBILES expédiées par les titulaires de billets aller et retour, collectifs ou individuels, du Tarif spécial intérieur V. n° 6 et Commun V. n° 106.

Les personnes qui se rendent pendant les vacances, seules ou avec leur famille, dans des stations de cure ou de villégiature et qui désirent emmener leur automobile pour faire des excursions, ont intérêt à profiter des prix particulièrement avantageux du Tarif G. V. n°s 28/128 (Chapitres IV et V).

Pour bénéficier des dispositions de ce tarif, les voyageurs doivent être munis de billets d'aller et retour du Tarif spécial intérieur V. n° 6 et Commun V. n° 106.

Ces billets sont délivrés soit aux membres d'une même famille (1), soit aux voyageurs isolés ou accompagnés. Leur validité peut varier de 33 jours à plus de 4 mois suivant l'époque à laquelle ils sont délivrés: en particulier les billets de famille délivrés du 1^{er} juillet au 3 octobre et les billets individuels délivrés du 15 juin au 7 août sont valables jusqu'au 5 novembre.

Les prix des billets collectifs de famille comportent, sur les prix normaux, des réductions très importantes.

Le prix de transport de la voiture varie suivant sa puissance et selon le nombre de voyageurs inscrits sur le billet.

Comme le montrent les exemples ci-après, le voyage par chemin de fer est plus économique que le voyage par route.

C'est ainsi que le prix total de transport pour une famille composée de 3 personnes adultes voyageant en 2^{me} classe et d'une voiture automobile dont la puissance n'excède pas 11 chevaux est le suivant aux distances indiquées ci-après (prix arrondi):

600 kilomètres (aller et retour)	610 fr.
800 — — — — —	780 fr.
1.000 — — — — —	950 fr.
1.200 — — — — —	1.120 fr.
1.500 — — — — —	1.375 fr.
2.000 — — — — —	1.800 fr.

Les formalités à remplir pour l'expédition de la voiture sont des plus simples.

Les automobiles sont acheminées par des trains à marche rapide, ce qui permet au voyageur, qui en effectue l'expédition peu avant son départ, de disposer de sa voiture à son arrivée.

Les voitures sont acceptées avec leur réservoir d'essence non vidé, sur simple présentation du billet de place.

Le chargement ou le déchargement de la voiture est fait par le chemin de fer, si le voyageur le désire.

Pour tous renseignements, consulter les gares, les bureaux de ville et les services centraux des réseaux.

(1) Lorsque le billet comprend plus de 6 personnes, il peut être expédié une voiture supplémentaire, par groupe ou fraction de groupe de 6 personnes en sus des 6 premières.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

35^e
ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

LE SPORTING D'ÉTÉ

est ouvert

LE THÉÂTRE DE LA MER

LES FÊTES SUR L'EAU

LA PISCINE OLYMPIQUE

Le 13 Août

LES PALACES FLOTTANTS

TENNIS -- GOLF

LES HOTELS SUR LA PLAGE

LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS

BULLETIN

D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant: Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66